

**DÉPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE****COMMISSION PERMANENTE**

Séance du jeudi 29 septembre 2022

DÉLIBÉRATION N° CP-2022/09/29-1/12

**Accusé de réception – Ministère de l'intérieur**

077-227700010-20220929-lmc100000024266-DE

**Acte Certifié exécutoire**

Envoi Préfecture : 07/10/2022

Réception Préfet : 07/10/2022

Publication RAAD : 11/10/2022

**OBJET :** Réalisation de sections d'approche d'agglomération limitées à 70 km/h. Approbation de conventions avec des communes et d'une convention avec la Région Île-de-France.

Le Département aménage des sections d'approche d'agglomération limitées à 70 km/h. La Région Île-de-France a accepté de subventionner ces sections. Les communes de Dormelles, Marles-en-Brie, Monthyon et Trilport ont souhaité bénéficier de l'aménagement de leurs sections d'approche. Toutes ont accepté de participer à l'entretien de ces aménagements, étant entendu que la convention avec la commune de Trilport sera présentée ultérieurement. Les conventions entre le Département et la Région d'une part, et chacune des communes d'autre part, définissent ces modalités.

**LA COMMISSION PERMANENTE,**

VU le Code général des Collectivités territoriales,

VU la délibération du Conseil général n°7/02 en date du 29 juin 2012, relative au règlement budgétaire et financier, modifiée par la délibération du Département n°7/01 en date du 26 avril 2013,

VU la délibération du Conseil départemental n° 0/04 en date du 1<sup>er</sup> juillet 2021, portant délégation de compétences à la Commission permanente, dans son alinéa n° 1,

VU la délibération du Conseil général n° 3/01 et 7/01 en date du 16 décembre 2021, relatives au vote du budget départemental,

VU le rapport du Président du Conseil départemental,

Après en avoir délibéré,

**DÉCIDE**

Article 1 : d'approuver les termes de la convention entre la Région Île-de-France et le Département, dont le projet figure en annexe n°1 à la présente délibération, relative à la réalisation et au financement de sections d'approches d'agglomération limitées à 70 km/h sur les communes de Dormelles, Monthyon et Trilport,

Article 2 : d'approuver les termes de la convention entre la commune de Dormelles et le Département, dont le projet figure en annexe n°2 de la présente délibération, relative à l'aménagement et à l'entretien d'une section d'approche d'agglomération limitée à 70km/h, située sur la RD 22 à l'Est de l'agglomération,

Article 3 : d'approuver les termes de la convention entre la commune de Marles-en-Brie et le Département, dont le projet figure en annexe n°3 de la présente délibération, relative à l'aménagement et à l'entretien d'une section d'approche d'agglomération limitée à 70km/h, située sur la RD 436 au sud de l'agglomération,

Article 4 : d'approuver les termes de la convention entre la commune de Monthyon et le Département, dont le projet figure en annexe n°4 de la présente délibération, relative à l'aménagement et à l'entretien d'une section d'approche d'agglomération limitée à 70km/h, située sur la RD 97 à l'Ouest de l'agglomération,

Article 5 : d'autoriser le Président du Conseil départemental à signer lesdites conventions au nom du Département,

Article 6 : d'imputer les crédits correspondants au titre de l'action « Aménagements pour la sécurité routière », opérations « Opérations de sécurité (DI 2017 et 2020) ».

### **Adopté à l'unanimité**

Ont voté POUR (46) :

Mme Emma ABREU

M. Éric BAREILLE

Mme Nathalie BEAULNES-SERENI

Mme Majdoline BOURGEAIS – EL ABIDI

M. Thierry CERRI qui a donné pouvoir à M. Pascal GOUHOURY

M. Jean-Marc CHANUSSOT

M. Bernard COZIC

Mme Sophie DELOISY

M. Smaïl DJEBARA

M. Yann DUBOSC

M. Vincent ÉBLÉ

Mme Bouchra FENZAR-RIZKI

Mme Isoline GARREAU qui a donné pouvoir à Mme Claudine THOMAS

M. Laurent GAUTIER

Mme Anne GBIORCZYK

Mme Julie GOBERT

M. Pascal GOUHOURY

M. Anthony GRATACOS

M. Michel JOZON qui a donné pouvoir à Mme Sophie DELOISY

M. Denis JULLEMIER qui a donné pouvoir à Mme Céline NETTHAVONGS

Mme Sarah LACROIX qui a donné pouvoir à Mme Cindy MOUSSI-LE-GUILLOU

M. Olivier LAVENKA

M. Jean LAVIOLETTE

Mme Nolwenn LE BOUTER

Mme Daisy LUCZAK

Mme Marianne MARGATÉ

M. Olivier MORIN

Mme Cindy MOUSSI-LE-GUILLOU

Mme Mireille MUNCH

Mme Céline NETTHAVONGS

M. Jean-François PARIGI

Mme Véronique PASQUIER

M. Vincent PAUL-PETIT

M. Ugo PEZZETTA

Mme Marie-Line PICHERY

M. Brice RABASTE  
M. Christian ROBACHE  
Mme Béatrice RUCHETON  
M. Patrick SEPTIERS qui a donné pouvoir à M. Laurent GAUTIER  
Mme Sara SHORT-FERJULE  
Mme Sandrine SOSINSKI  
M. Jean-Louis THIERIOT  
Mme Virginie THOBOR  
Mme Claudine THOMAS  
M. Xavier VANDERBISE qui a donné pouvoir à M. Brice RABASTE  
Mme Véronique VEAU

Ont voté CONTRE (0) :

Se sont ABSTENUS (0) :

N'ont pas pris part au vote (0) :



Jean-François PARIGI  
Président du Conseil départemental  
de Seine-et-Marne